

# Se préparer un complément retraite

*Patrimea, société de conseil en gestion de patrimoine indépendant, et l'assureur Suravenir, ont lancé Patrimea Perp, distribué sur Internet. Idéal pour obtenir des ressources complémentaires.*

**F**ORTE d'une stratégie de distribution multicanale (banques, courtiers Internet, réseaux et CGPI), Suravenir développe son offre de plan d'épargne-retraite populaire (Perp) en s'appuyant sur son produit de base (*Perp Vie Plus*): sont ainsi mutualisées les exigences réglementaires relatives au Perp (obligation dans les cinq années de l'ouverture d'atteindre un encours de 10 millions d'euros et 2 000 adhérents). Créée en 2009, la société de conseils patrimoniaux indépendants, Patrimea, compte aujourd'hui plusieurs centaines de clients et gère plus de 20 millions d'euros d'encours.

## Un produit revisité

Dix ans après son lancement, le Perp n'a séduit que 10 % de sa cible: à sa constitution, son encours moyen atteint tout juste 3 500 € (22 500 € pour les Perp en phase de liquidation). Et pourtant, il est fiscalement intéressant à l'entrée, surtout pour ceux ayant des tranches d'imposition élevée: chaque membre du couple peut déduire chaque année de ses revenus imposables près de 30 000 €, sans se soucier du plafonnement des niches fiscales, le Perp n'étant pas concerné. En relançant le plan d'épargne-retraite, les assureurs ont introduit une gestion financière sur différentes classes d'actifs. C'est ainsi que *Patrimea Perp* compte un fonds en euros, deux SCI (*Capimmo* et *Philosophale*) et 74 autres unités de compte, telles que des fonds actions américains ou Inde. « Avec *Patrimea Perp*, nous proposons un véritable outil d'épargne-retraite, complet, com-

pétitif et à frais réduits, offrant une large gamme de supports et donnant accès aux principales classes d'actifs », précise Philippe Gourdelier, cofondateur de Patrimea.

## Un produit fiscal qui donne une garantie

A condition d'investir dans le fonds en euros, l'épargne du Perp est garantie. Son avantage fiscal réside dans la déduction des versements du montant imposable, avec un plafond de 29 625 € par personne. Pour les épargnants aux faibles revenus ou ne disposant pas de revenus professionnels, la limite de déduction fiscale est de 3 703 €. Si, une année, un adhérent Perp n'a pas utilisé tout ou partie de son plafond déductible, il lui sera possible d'utiliser le reliquat de ce plafond les trois années suivantes. Sachez aussi qu'en cochant la case 6QR de la déclaration de revenus, les membres d'un couple marié ou pacsé peuvent additionner leurs propres plafonds de déduction.

## Une offre de bienvenue pour le retour en France

Un dispositif spécial permet également aux personnes qui n'ont pas été fiscalement domiciliées en France depuis les trois dernières années de bénéficier d'un plafond spécifique de déduction, calculé à partir des revenus professionnels de l'année en cours (et non de l'année N-1), additionné d'un plafond complémentaire égal au triple de ce montant. A noter que les fonds de pension britanniques, QROPS (*Qualifying Recognised Overseas Pension Schemes*), peuvent être transférés vers certains Perp français, dès lors que ceux-ci sont agréés par le gouvernement anglais. C'est le cas de *Patrimea Perp*.

## Un Perp Internet complet et très compétitif

Les caractéristiques de *Patrimea Perp* sont multiples: gratuité des frais sur ver-

sements, versement initial et versements libres à partir de 45 euros, et versements programmés à partir de 30 euros par mois, un fonds euros au capital garanti (le fonds euros du Perp Suravenir), 76 unités de compte sélectionnées auprès de 31 sociétés de gestion, 0,68 % de frais annuels de gestion sur le fonds euros et 0,96 % sur les UC, 0,50 % de frais sur arbitrages (sommes transférées) et deux options de gestion gratuites, libre et pilotée, avec ou sans sécurisation progressive du capital. *Patrimea Perp* offre deux profils de gestion, dépendant de la durée séparant la date de l'arbitrage automatique trimestriel de la date de mise en service de la rente.

Il existe deux gestions pilotées: l'une sécurisée, qui repose sur le fonds en euros à partir de moins de vingt ans avant la date prévue pour le départ à la retraite et sur une sélection d'UC, l'autre, une gestion pilotée dynamique, qui mise totalement sur des unités de compte et ne fait appel au fonds en euros que moins de deux ans avant la date prévue pour le départ à la retraite.

En cas de décès du titulaire du plan pendant la phase d'épargne, *Patrimea Perp* offre au conjoint ou aux enfants à charge une rente. En cas de décès en phase retraite, une rente de réversion peut être prévue ou des annuités garanties en faveur d'un bénéficiaire désigné. ■

### Patrimea Perp

#### ➕ Points forts

- Deux modes de gestion pilotée avec un large choix de fonds.
- Aucun frais sur versements et des frais de gestion réduits.

#### ➖ Point faible

- Dommage qu'il n'y ait pas –encore– de SCPI.

#### ✉ Contact

Philippe Gourdelier,  
associé-fondateur de Patrimea  
Tél.: 01 83 62 38 72  
[contact@patrimea.com](mailto:contact@patrimea.com)